

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **EN DATE DU 11 DECEMBRE 2018**

## **ECOLES : LE CONSEIL MUNICIPAL SE PRONONCE CONTRE LE** **PROJET DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE AVEC LA** **COMMUNE D'ARGIS**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Marc PERROT, Maire, a adopté à l'unanimité des présents moins 2 abstentions, le compte-rendu de la séance précédente. Puis il a étudié les dossiers suivants :

### **PROJET DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE AVEC LA COMMUNE d'ARGIS**

Après avoir pris connaissance des points négatifs ( transport, cantine, coûts supplémentaires pour les familles et les Communes ) et positifs de l'intérêt pédagogique de ce projet qui concerne 3 classes à Argis et 5 à Tenay ( toutes écoles confondues ), le conseil municipal donne un avis défavorable par 11 voix contre et 1 abstention.

### **CITES CLEYZEAU**

- décide de confier à Mme GUIRAUD Anne, architecte, la réalisation d'une étude de faisabilité ( coût de la mission 5 100 € HT )
- décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la conférence territoriale

### **CONVENTION POUR ASSISTANCE TECHNIQUE ( ENTRETIEN DES STEP )**

- a décidé de renouveler la convention avec VEOLIA pour l'entretien des unités de traitement du Chanay, des Hauts de Champ-Jupon et des postes de refoulement pour un montant de 19 296.00 € pour 2019

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

- décide de verser une subvention de 60 € à l'association AGATH pour leur engagement contre la suppression des arrêts de train en gare de Tenay

### **VIREMENTS DE CREDITS**

- décide de procéder à des virements de crédits en section d'investissement pour le remplacement du turbo du véhicule de transport scolaire et pour le remplacement de la chaudière de l'Eglise

### **ACTIONS DE SOLIDARITE DU CONTRAT DE TERRITOIRE**

- dresse la liste des actions portées par le CSCA qui seront financées par la Commune de Tenay et compensées par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et les autres communes

### **CEREMONIE DES VŒUX**

La population est invitée à la traditionnelle cérémonie qui se tiendra à la salle des fêtes le dimanche 6 janvier 2019 à 11 h 00